## Le mardi 13 mars à partir de 9h30



mineurs exilés dans les Hautes-Alpes

**Et à midi : cantine collective** devant le parvis du Conseil Départemental pour lui rappeler ses obligations d'accueil digne des mineurs exilés

## Pour être informé-es des avancées et des besoins du CHUM

- inscrivez-vous à notre liste de diffusion (mail à <u>chum-veynes@riseup.net</u>)
- ou appelez le 07 58 43 01 00
- ou venez directement au CHUM : la « maison des chefs de gare » est située 23 avenue des Martyrs à Veynes (rond-point direction Grenoble, 300m à gauche)

## ICI A VEYNES ... depuis le CHUM Centre d hebergement d'urgence pour mineurs

Depuis le 9 septembre 2017, le CHUM a accueilli plus d'une centaine de jeunes arrivant de la frontière italienne, car ni le Conseil Départemental ni l'État n'ont eu la volonté de mettre en place des dispositifs d'hébergement suffisants, pourtant de

leur responsabilité! Face à ces lamentables moyens institutionnels, ce lieu occupé et autogéré veut montrer qu'un accueil digne et réactif est possible.

Les rares centres d'accueil ouverts par l'État, répondent à une politique hypocrite dont le but n'est nullement d'accueillir dans le respect des lois (sans parler d'humanité!) mais consiste en une stratégie d'isolement (casse des liens entre exilé-e-s et habitant-e-s solidaires) puis d'expulsion du territoire.

Les associations mandatées au rabais par le Conseil Départemental proposent un pseudo-parcours d'accompagnement, qui finit souvent par un retour à la rue, sans accès aux soins ni repères dans les périples de l'administration bleublancrouge. Administrations qui sont en charge de reconnaître la minorité des jeunes, avec une évaluation très controversée, arbitraire, froide et cinglante, où l'oubli de dates précises au fil de la migration, un peu trop de poil au menton ou le fait de ne pas avoir voyagé seul (entre autres arguments scandaleux) excluent les personnes d'un possible avenir dans les Hautes-Alpes ou en Europe.

## Et nous savons que c'est la même déroute ailleurs, en France.

Sous couvert des politiques nationales, l'Inspection académique, la CPAM, l'Agence Régionale de Santé, l'Aide Sociale à l'Enfance, le Département, la Préfecture, les mairies, la PAF entravent l'accès à leur simple droit d'EXISTER.

Le 13 mars aura lieu à Gap, le procès d'expulsion du CHUM : ce lieu autogéré, organisé par des gens qui demandent à minima que les institutions respectent la loi, et qui proposent beaucoup mieux qu'elles. Ce procès, c'est la seule réponse officielle de l'État face à nos dénonciations, et l'on voit que pour protéger ses remparts, le rouage est huilé : huissiers, traitement des demandes d'expulsion, dans ce sens cela fonctionne bien ! Fait de briques et de brocs, le CHUM est un lieu de vie, de passage, d'échange, d'entraide qui répond à l'urgence constante et à un besoin criant d'humanité.

Au quotidien, écœuré par cette triste politique, le CHUM est rythmé de récups, de dons, de permanences médicales, d'accompagnements juridiques, de moments de partage, de visites prévues ou spontanées qui font du bien. Il continue à vivre, malgré nos gros cernes qui nous empêchent d'oublier cette triste réalité.